

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2023

REVITALISATION PÉRENNE DES LIGNES FERROVIAIRES DE DESSERTES FINES DU TERRITOIRE - (N° 1080)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 17**

présenté par

Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Leseul, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 2

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Les études intègrent une dimension relative au maintien des lignes ferroviaires existantes en identifiant pour chaque gare les besoins en matière de fréquence de passage et d'intermodalité, dans une logique de continuité ferroviaire territoriale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer la continuité ferroviaire et à développer l'intermodalité dans les territoires.

Lorsque les transports publics sont moins fréquents et réclament plus d'anticipation de la part du voyageur pour assurer son itinéraire, ils sont de facto moins utilisés. Parfois, cela peut d'ailleurs contribuer à favoriser l'utilisation de la voiture individuelle au détriment d'un moyen de mobilité moins carboné.

Il apparaît donc urgent de remettre le ferroviaire au cœur des priorités. Dans ce cadre, les lignes et les gares existantes doivent non seulement être maintenues mais également faire l'objet d'études prospectives pour créer de véritables pôles d'échanges multimodaux permettant de desservir chaque territoire de la manière la plus fluide possible.